

Association suisse du soudage ASS
St. Alban-Rheinweg 222
4252 Basel

Suva

Téléphone 041 419 51 11
www.suva.ch

Adresse postale

Suva
Fluhmattstrasse 1
Case postale
6002 Luzern

Votre référence

Date 27 septembre 2022
Objet Confirmation de mandat

Mesdames, Messieurs,

Conformément à votre demande, nous vous confirmons par la présente que l'Association suisse pour la technique du soudage (ASS) a été mandatée par la Suva en tant qu'organisation spécialisée au sens de l'art. 51 de l'Ordonnance sur la prévention des accidents et maladies professionnelles (OPA). En vertu de l'art. 85 al.3 de la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) a autorisé la Suva à conclure avec l'ASS un contrat concernant certaines tâches spéciales d'exécution dans le domaine de la prévention des accidents pour le soudage, le sciage et techniques connexes ainsi que pour l'utilisation et le stockage de gaz non reliés au réseau dans toutes les entreprises assujetties à la LAA.

L'inspection de l'ASS est considérée comme une organisation spécialisée et est donc un organe d'exécution de la sécurité au travail avec les tâches (contrôle et conseil aux entreprises dans le cadre du mandat, enquêtes d'accidents) et les compétences (par ex. droit d'accès à tous les locaux de travail) correspondantes.

En espérant que ces données vous seront utiles, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Suva Luzern
Sécurité / santé au travail AL



André Meier
Chef de division



Florian Willi
Avocat